



## PROCHAINEMENT...

### AGENDA...

MSA, [Mutualité Sociale des Agriculteurs](#), ça bouge... Ce lundi 25 avril, nous avons rendez vous pour une présentation de l'accueil familial, on en parle dans la prochaine lettre ouverte de MAI 2016.

### DES NEWS...

La nouvelle loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population... Qu'en pensez vous ?

Le refus de renouvellement d'agrément sera soumis à l'avis de la commission de retrait ! A suivre...

### DES FAITS VÉCUS...

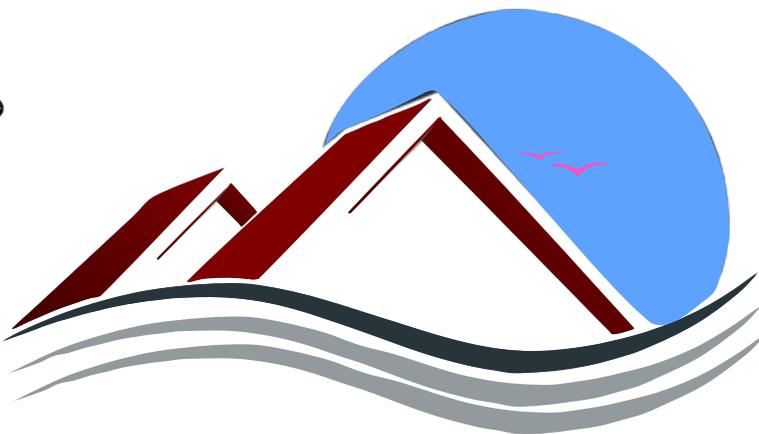
Le cas désespéré d'une jeune femme, Peggy, en situation d'handicap qui recherche un peu de bonheur en famille d'accueil... voir page 2.

### NOS RÉUNIONS...

Réunion Publique d'Affable59 à Valenciennes le 21 Mai ... qu'en est t'il ?



Avril 2016



# Affable59

Association des familles d'accueil du département du Nord pour personnes âgées et adultes handicapés

*Affable, se dit d'une personne aimable et souriante  
à qui on peut parler, qui écoute et comprend.*

## LETTRE OUVERTE AUX ADHERENTS

En avril, ne te découvre pas d'un fil... c'est d'actualité !

A l'association, nous pensions, après un mois de mars super chargé que nous pourrions préparer l'anniversaire d'AFFABLE59 tranquillement dans nos chaussons.

La réalité nous a rattrapés, une actualité soutenue en ce mois d'avril... Bon ! nous savions tous que le bénévolat réclamait plus que de l'énergie, du temps, de la bienveillance, de la compassion et aussi de la compétence ...

Les besoins sont énormes, les questions des familles d'accueil fusent de partout, les problèmes rencontrés exigent encore et encore de l'explication.

A l'association, nous ne sommes plus en période de rodage, c'est le moins que l'on puisse dire.

Nous découvrirons ce mois-ci quelques articles intéressants : Comment aider une jeune femme d'une trentaine d'années, en situation d'handicap et qui est demandeuse d'un peu de bonheur pour vivre parmi nos pensionnaires dans nos maisons pleines de vie !

Comme chaque mois quelques conseils sur la vie intérieure de nos maisons: Qui fait quoi ? et comment ? Avec les piluliers ou l'assistance et l'encadrement de la toilette. Également un peu d'explications de textes concernant les différents contrats d'accueil.

Juste encore un mot pour signaler que le mois prochain, c'est notre anniversaire et ça se fête!

Bonne lecture

Jean-Paul DEGHESELLE

## NOTRE MISSION : L'espoir de Peggy

Peggy est une jeune personne en situation d'handicap qui attend et espère que l'on veuille bien s'occuper d'elle !

Malgré l'engagement important du département en la personne de Mme MANNARINO, Vice-présidente en charge des personnes âgées et handicapées, ce genre de situation existe, alors que des solutions d'hébergement social sont en place.

### De quoi s'agit-il ?

Peggy attend depuis bien longtemps dans un foyer d'urgence dans la périphérie de Lille. Peggy est sous mesure de protection...

La déléguée de l'association tutélaire s'est rapprochée de notre association AFFABLE59 pour rechercher une famille d'accueil disponible.

C'est bien, même très bien puisque nous avons procédé rapidement à "une mise en relation". Nous avons établi le lien avec l'une de nos familles d'accueil agréées.

Quelques jours plus tard, rendez-vous est pris ! Une famille d'accueil compétente (25 ans de métier), proche du secteur, ayant une chambre disponible. Cette famille reçoit dans le cadre d'un premier contact, la déléguée de l'asso de tutelle et Peggy qui découvre les autres pensionnaires de la maisonnée... Le courant passe très bien et on commence à parler boutique entre la famille d'accueil et la "tutelle" (rémunération, projet de vie de l'accueillie, futur contrat d'accueil... etc).

Tout semble bien se dérouler, rendez-vous est fixé pour une prochaine rencontre... un essai, puis la signature du contrat !

La situation de Peggy est urgente, elle est en fin de période admissible en foyer d'urgence, les autres tentatives de placement en hébergement social par des voies plus classiques n'ont rien donné, la déléguée ne sait plus vers qui se tourner et alors qu'une famille d'accueil lui est proposée par l'intermédiaire d'Affable59, la déléguée fait volte-face, la veille de la signature du contrat.

**Pourquoi ?** Nous aimerions comprendre pourquoi cette jeune femme Peggy n'a pas droit à sa part de bonheur. Quelle est l'origine de ce blocage ?

La "Tutelle" nous réclame le choix d'une autre famille d'accueil, la première n'étant pas à sa convenance argumentant que les renseignements obtenus sur celle-ci ne sont pas "trop bons". C'est avec ce genre d'argument qu'on lynche une famille d'accueil.

Pourquoi le "suivi" et le Pôle autonomie laisseraient-ils l'agrément à une famille d'accueil dont les renseignements ne sont "pas trop bons" ? Après vérification auprès de la Direction territoriale, et même de la Direction de Lille, il n'en est rien... La famille d'accueil est correctement notée et ce, depuis des années.

Mais le choix de la famille d'accueil reste à l'appréciation de la "tutelle" ce qui est normal, cela nous ne le contestons pas.

La Direction territoriale nous rassure en même temps. Selon la déléguée de l'asso tutélaire, Peggy va intégrer une autre famille d'accueil; la "tutelle" a fait son choix et sa protégée va enfin profiter d'un peu de bonheur...

Bravo ! L'accueilli étant au centre de nos maisons, je ne peux que me féliciter de cette bonne nouvelle, sauf que... renseignements pris auprès de notre réseau, plus d'un mois plus tard, Peggy est toujours au foyer d'urgence !

Nous avons sollicité un entretien téléphonique avec la déléguée... Sans réponse !

### Quelle bonne âme ayant lu cet article souhaitera aider Peggy ?

Je vous l'ai dit en préambule, elle attend et espère.

Jean-Paul DEGHESELLE

### **Petit rappel de nos obligations envers le Conseil départemental.**

Les dates de fin des « responsabilités civiles » des contrats d'assurances reviennent souvent dans les discussions.. Prévoyez et soyez vigilant, n'attendez pas les relances du pôle autonomie

### **Du vécu !**

*Rapprochez vous des tutelles pour vérifier si il existe un contrat obsèques Si un décès survient chez vous... Il est difficile de joindre les tutelles le samedi soir et de plus l'action de la tutelle s'éteint avec le décès. Imaginez les problèmes si le contrat obsèques n'existe pas !*

### **Là aussi du vécu !**

*Les beaux jours sont arrivés et les envies de vacances se font pressantes... quoi de plus normal, le métier est exigeant ! Vous savez que nous sommes tenus à la continuité de l'accueil. N'oubliez en aucun cas d'informer votre suivi par mail de vos périodes de congés. L'annexe de remplacement est LE document à utiliser. Renseigner correctement ce formulaire !*  
<http://affable59.fr/page11.html>

*Nous sommes un lieu d'écoute, d'échange et d'appui technique dédié aux professionnels de l'accueil familial du Département du Nord*

Association des familles d'accueil du département du Nord pour personnes âgées et personnes en situation d'handicap

8 Cappel straete - 59284 PITGAM (BERGUES)

Affable59@gmail.com - [www.affable59.fr](http://www.affable59.fr)

Permanence téléphonique : De 14h00 à 19h00

tél. : 09 72 43 52 00 - fax. 03 74 06 01 94

Association loi 1901 W591007362

## Responsabilité:

### PRÉPARER LES PILULIERS JUSQU'OU DOIS-JE ALLER ?



Nous abordons aujourd'hui le sujet du pilulier. Un petit accessoire qui soulève de nombreuses réactions sur les sites de discussions.

Deux questions se posent:

- Famille d'accueil, ai-je le droit de préparer le pilulier ?
- Ma responsabilité est-elle engagée si je distribue les médicaments ?

A priori, c'est simple de préparer un pilulier et de distribuer les médicaments.

**Pourtant, c'est un acte médical, encadré par la loi.**

#### Dans une famille d'accueil, qui fait quoi et comment ?

Un principe simple : si nous sommes capables de préparer les médicaments pour nos proches (enfants et parents ou grands-parents), nous devrions avec la même rigueur être en capacité de préparer les médicaments pour nos pensionnaires, d'en faire la distribution et surtout d'en contrôler la prise. Mais voilà c'est un acte médical...

Comment faire alors ?

À partir du moment où votre accueilli ne souffre pas de multi-pathologies nécessitant plusieurs prescriptions (médecin traitant + spécialistes divers) à différentes périodes sous différentes posologies et modalités... Préparez votre pilulier et FAITES CONTRÔLER votre travail par une autre personne de votre entourage ou si vous êtes seul(e) revenez sur votre préparation de pilulier avec des « yeux neufs », le lendemain.

Une organisation stricte vous facilitera la tâche !

Dans une précédente édition de notre « [Lettre ouverte](#) » de Février 2016 - page 4 dans le sujet « hospitalisation en urgence », nous avons fortement insisté sur le fait que chaque pensionnaire doit avoir une valisette bien identifiée contenant les médicaments prescrits ainsi que les dernières ordonnances. Trois accueillis, trois valisettes.

Les médicaments étant le plus souvent distribués/pris au moment des repas, cette valisette (contenant le pilulier) ne sera pas stockée dans la chambre ni accessible au pensionnaire.

Le médecin prescripteur est le coordinateur, discuter avec lui de l'opportunité du passage de l'infirmière pour également préparer le pilulier. Attention, la prise (3 fois/jour) de médicaments sera sous votre contrôle !

Il faut également aborder un sujet récurrent, « l'automédication », quand les familles naturelles apportent à votre insu des médicaments que leur parent réclame.

L'automédication chez la personne âgée n'est pas bénigne ni sans danger, le docteur devrait pouvoir le faire comprendre à son patient et également à la famille naturelle.

En cas de suspicion d'automédication, faites établir un avenant avec votre accueilli ou sa famille naturelle et précisez les conditions suivantes :

- Qui va chercher les médicaments **sans prescription médicale** à la pharmacie ?
- Qui prépare ? Et qui donne ?

**Attention, votre responsabilité serait engagée en cas de doute,**

Une déclaration au « suivi » est conseillée voire obligatoire .

*Petite astuce : Aujourd'hui les génériques sont légions dans chaque pharmacie, commercialisés par différents fabricants et sous différents emballages... imaginez la confusion si vous changiez régulièrement de pharmacien. C'est très important dans la mesure où votre pharmacien connaît bien le traitement de votre pensionnaire et assure également un contrôle sur la prescription médicale. (historique).*

Ce qu'il faut retenir :

#### Préparation des Piluliers :

#### Qui fait quoi ? Et comment ?

Votre médecin traitant est le coordinateur mais également le prescripteur demandez conseil !

Dès que cela vous semble compliqué ayez recours à une infirmière pour la préparation de vos piluliers

L'automédication n'est pas bénigne, ne l'acceptez dans votre maison qu'à condition qu'un avenant soit signé entre vous et la famille naturelle Avertissez votre suivi !

Restez fidèle à votre pharmacien, il connaît vos pensionnaires et effectue un contrôle sur les prescriptions médicales

**AFFABLE59** recommande aux acteurs de l'accueil familial l'adhésion auprès de l'association nationale **FAMIDAC**  
<http://www.famidac.fr/>

  
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
**Portail national d'information sur l'accueil familial**

**Vivre en famille d'accueil :**  
<http://www.pour-les-personnes-agees.gov.fr/choisir-un-berbergement/vivre-en-accueil-familial>

**Guide de l'accueil familial :**  
<http://www.famidac.fr/?Guide-de-l-accueil-familial-pour>



Chaque mois, nous apporterons dans cette rubrique un dossier complet sur des événements, des conseils, des textes légaux et des informations utiles à votre activité de famille d'accueil

Ce mois ci :

**Les différents contrats d'accueil**

Le mois prochain :

**L'encadrement ou l'assistance à la toilette  
Qu'elle doit être mon Engagement ?**



**La lettre ouverte est une publication de l'association AFFABLE59**

Directeur de la publication :  
M. Jean-Paul DEGHESELLE

Rédacteur en chef :  
M. Bernard DUQUENOY

La lettre ouverte est uniquement envoyée par voie numérique. Celle-ci est destinée aux professionnels et aux acteurs de l'accueil familial.

Si vous souhaitez obtenir un envoi régulier, rapprochez vous du secrétariat : Séverine TRACKOEN  
affable59@gmail.com

# UN MÉTIER EXIGEANT...

[La loi du 28 décembre 2015](#) relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit plusieurs mesures visant à soutenir l'accueil familial. Nous attendons la publication des décrets d'application.

## [Les 8 différents contrats d'accueil !](#)

De par votre métier, vous connaissez les contrats d'accueil permanents ou temporaires. Depuis décembre 2015 et suite à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, il existe maintenant 8 contrats d'accueil différents. C'est le thème de cette rubrique...

### **Rappelons ce principe simple :**

*Le contrat d'accueil est un contrat de droit privé, librement négocié "de gré à gré" entre l'accueillant familial et la personne accueillie (ou son représentant légal). Les montants fixés doivent tenir compte du niveau de dépendance de la personne accueillie, de ses ressources, des aides financières auxquelles elle a droit et du confort du logement.*

Les contrats permanents et temporaires sont connus de tous. Ici, nous abordons l'un de ceux moins connus : le séquentiel

### **Qu'est-ce que le Séquentiel ?**

Ce contrat « séquentiel » concerne les personnes bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui vivent encore au domicile.

Elles sont accompagnées par des proches qui les aident pour les gestes de la vie de tous les jours.

Ces aidants peuvent être les enfants ou le conjoint de ces personnes âgées et/ou handicapées souffrant de pathologies sévères et / ou chroniques.

Afin de permettre aux aidants de se reposer ou de dégager du temps, la loi a instauré **un droit au répit**.

En clair...cette formule est destinée à permettre aux « aidants » qui n'ont pas toujours la possibilité de se faire remplacer par une personne de l'entourage, de souffler un peu, en déplaçant momentanément en un hébergement (de jour ou de nuit, une ou plusieurs fois par semaine) leur parent, leur proche vers des familles d'accueil.

Les familles d'accueil pourraient recevoir (par exemple) de 9h30 jusque 18h00 - contre rémunération - un adulte handicapé ou une personne âgée. L'accueilli pourrait alors participer à une vie en famille avec les autres pensionnaires de la maison accueillante, le temps d'une journée, une ou plusieurs fois par semaine.

### **Quel rémunération ?**

Jusqu'à aujourd'hui et dans l'attente des décrets d'application, aucune famille n'ayant signé ce genre de contrat séquentiel, Il est donc bien délicat de parler de rémunération. Nous connaissons les conditions financières dans les EHPAD. Gageons que le département nous aidera à élaborer quelque chose d'économiquement viable !

Séverine BLONDIAU et  
son petit monde  
à FRASNOY

# LA FAMILLE DU MOIS



Dans notre département  
l'accueil familial  
a le soutien du  
Conseil départemental  
en la personne de sa  
Vice-Présidente  
Mme MANNARINO  
qui est en charge des  
personnes âgées et  
adultes en situation  
d'handicap.

Chaque mois,  
Dans cette rubrique,  
nous présenterons l'une  
de nos familles  
d'accueil agréées



**Notre métier est exigeant**  
**Ne restez pas isolé,**  
**rejoignez nous!**  
**Soutenez notre action...**  
**la valorisation de**  
**notre beau métier**  
**par la**  
**professionnalisation !**

## Ce mois-ci, allons nous promener du côté de FRASNOY et découvrons le petit monde de Séverine BLONDIAU...

Séverine BLONDIAU - 43 ans - Secrétaire adjointe de l'association AFFABLE59, habite FRASNOY une très jolie commune verdoyante située entre VALENCIENNES et MAUBEUGE.

Séverine partage sa magnifique maison avec son mari Hubert, ses trois fils âgés de 19, 17 et 14 ans, qui cohabitent avec les trois pensionnaires, deux hommes, André âgé de 67 ans et Dominique 47 ans qui ont été rejoints en Novembre 2015 par Paulette 90 ans.

Tout ce petit monde est très à l'aise dans cette très grande maison, un ancien café de village tenu par Séverine qui en a fait une maison d'accueil pour personnes âgées en 2007, date à laquelle elle a obtenu son agrément auprès du Conseil général (devenu en 2015 le Conseil départemental). Neuf ans que Séverine veille sur tout ce petit monde.



Tout est grand chez Séverine et Hubert. La table de la salle à manger... interminable, la cheminée, le jardin, la terrasse investie dès les beaux jours venus par les trois pensionnaires.

André et Paulette ont quelques problèmes de « mémoire récente ». Mais c'est un véritable plaisir que de les écouter échanger leurs souvenirs « lointains ». Très cultivés tous les deux, ils s'entendent à merveille.



Leur sujet de prédilection c'est la dernière guerre que Paulette a malheureusement bien connue et nous pensons qu'André fait le rapprochement entre Paulette et les mêmes histoires que lui racontait sa grand-mère. Le sujet est intarissable et abordé plusieurs fois par semaine. Rappelons que leur problème commun, ne concerne que la mémoire récente... Alors, on se répète !

Quant à Dominique très discret, il participe mais aime la tranquillité et les quitte rapidement pour aller se promener. C'est un gentil solitaire incollable sur les chanteurs et acteurs. Chaque jour ou presque, il se rend au cœur du village, échange quelques mots avec l'un ou l'autre puis rentre paisiblement.

FRASNOY est un village réputé pour ses « caches ». C'est ainsi qu'on appelle ces sentiers bordés de haies autrefois utilisés pour conduire le bétail jusqu'aux parcelles enherbées. De nos jours, ils sont parcourus par les randonneurs amoureux de la nature et des bocages.

Ici, tout rappelle les bois, les arbres, les charmes, les frênes d'où [FRASNOY](#) tire son nom.



D'autres infos intéressantes sur l'accueil familial  
sur le site du Conseil départemental

[https://lenord.fr/jcms/pnw\\_5050/vivre-en-famille-d-accueil](https://lenord.fr/jcms/pnw_5050/vivre-en-famille-d-accueil)  
[www.lenord.fr/personnes-agees](http://www.lenord.fr/personnes-agees)



# ORGANIGRAMME

## Membres du Bureau :

Jean-Paul DEGHESELLE, Président de l'association, Famille d'accueil  
8, Cappel straete - 59284 Pitgam - affable59@gmail.com - tél. 09 72 43 52 00

Wilfried DEGHESELLE, Vice Président, Comptable et dirigeant d'entreprises  
8, Cappel straete - 59284 Pitgam - affable59@gmail.com - tél. 09 72 43 52 00

Séverine TRACKOEN, Secrétaire Affable59, Famille d'accueil  
21 bis, rue Wilson - 59570 Hon-Hergies - severine.trackoen@gmail.com - tél. 06 76 68 84 96

Séverine BLONDIAU, Secrétaire adjointe, Famille d'accueil  
6, rue de l'église - 59530 Frasnoy - blondiauseverine@orange.fr - tél. 03 27 41 74 86

Régine DELOIR, Trésorière, Famille d'accueil  
131, chemin du halage - 59630 Looberghe - regine-cmoi@live.fr - tél. 06 95 01 63 87

Bernard DUQUENOY, Communication, Retraité cadre supérieur  
193, rue des Piats - 59200 Tourcoing - bd59200@bbox.fr - tél. 06 86 07 21 61

Jean-Sébastien RAKOTONIRINA, informaticien, Employé  
72 bis, rue de l'Hôtel de ville - 59240 Malo-les-Bains - jsr059@gmail.com - tél. 06 36 89 10 33

Corinne DELLAVEDOVA, Coordinatrice référents secteurs, Famille d'accueil  
30, rue Voltaire 59494 Petite-Forêt - cocoline59494@hotmail.fr - tél. 06 14 58 21 47

## Les familles référentes par secteurs :

### **Flandre Maritime :** Jean-Paul DEGHESELLE

8, Cappel straete - 59284 Pitgam - Jeanpaul.degheselle@gmail.com - tél. 03 28 20 21 59

### **Flandre intérieure :** Patricia DEBROCK

175, rue du romarin - 59173 Lynde - patricia.debrock@gmail.com - tél. 06 66 27 01 92

### **Métropole Roubaix/Tourcoing :** Marie Paul DECOTTIGNIES

3 bis, rue Hélène Bouchez - 59100 Roubaix - tél. 06 70 21 29 34

### **Métropole Lille :** Maryse DANIEL

24, rue Ghesquières - 59185 Provin - marysedaniel@hotmail.fr - Tél. 03 20 85 71 04

### **Valenciennois :** Corinne DELLAVEDOVA

30, rue Voltaire 59494 Petite-Forêt - cocoline59494@hotmail.fr - tél. 06 14 58 21 47

### **Cambrésis :** Sylvaine et Christian MARIE

4, rue Ed.Lefebvre Audencourt 59540 Caudry - marie.sylvaine@orange.fr - Tél. 06 88 25 41 91

### **Douaisis :** Poste à pourvoir, recherchons famille dynamique

### **Avesnois :** Claudine BARTHOLOME

8, rue des Horbes 59132 Ohain - claudine.bartholome@orange.fr - tél. 03 27 59 19 10

